

Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Bourg d'Oisans

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Commune
de
LIVET ET GAVET**



REÇU 12 AVR. 2013
SEANCE DU 29 MARS 2013

Nombre de Conseillers Municipaux
en exercice.....14
Nombre de présents.....8
Nombre de votants.....9

Le Maire de LIVET ET GAVET certifie que la
convocation du Conseil Municipal et le compte
rendu de la présente délibération ont été affichés
à la Mairie, conformément aux art. 48 et 56 de la
loi du 5 avril 1884.
Le Maire,

**L'an deux mil treize et le vingt neuf mars à dix huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de LIVET ET GAVET
s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur
Gilbert DUPONT, Le Maire.**

Présents : Messieurs Gilbert DUPONT, Guy BOUDINET, Alain
BLETON, Mesdames Caroline KEBÄILI, Chrystel LE QUANG,
Gisèle AMBROSIANO, Christine GANDOLFE, Danielle
GRIVEL-DELILLAZ

Date de convocation du conseil municipal :
25/03/2013

Absents : Madame LEISERING Marie, Messieurs
BOURSON Stéphane, DEVILLERS François, GADAUD
Stephan, PELLEGRINELLI Vincent

Pouvoir : Monsieur Patrick BIDAUD donne pouvoir à
Monsieur Alain BLETON

BUDGET PRIMITIF 2013 – budget eau et assainissement :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du budget primitif de l'exercice 2013
concernant le budget eau et assainissement de la Commune, et lui demande de bien vouloir
délibérer à sujet.

Après avoir examiné les documents présentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE le budget présenté, à savoir :

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes	705 716.59 euros
Dépenses	705 716.59 euros

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes	729 056.41 euros
Dépenses	729 056.41 euros

AUTORISE le Maire et le Premier Adjoint à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
G.DUPONT

